



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°860) DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN PIERRE
MIQUEL A L'ASSOCIATION «LES ARTS
FLORISSANTS » , A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-196
EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la Fondation « Les Arts Florissants » représentée par madame Aude BALESTIC, en qualité de responsable de production, dont le siège est situé 32 rue du bâtiment, 85210 Thiré, afin d'organiser des répétitions à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 26 avril de 14h45 à 21h45 et le 27 avril 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 16h30, puis une générale publique à partir de 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Fondation « Les Arts Florissants » représentée par madame Aude BALESTIC, en qualité de responsable de production, dont le siège est situé 32 rue du bâtiment, 85210 Thiré, une convention de location de salle, pour un montant de 126 € T.T.C (cent-vingt-six euros), auxquels seront ajoutés 66,09 € T.T.C (soixante-six euros et neuf centimes) de frais de gardiennage supplémentaires, afin d'organiser des répétitions à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 26 avril de 14h45 à 21h45 et le 27 avril 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 16h30, puis une générale publique à partir de 16h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-lmc1H10717H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023